

BIBLIOGRAPHIE

DROIT POLONAIS
CONTEMPORAIN
1976, n° 3/4 (31/32)

NOTES CRITIQUES

Sejm Polskiej Rzeczypospolitej Ludowej [La Diète de la République Populaire de Pologne], sous la direction de A. Burda, Wrocław 1975, Ossolineum, 552 pages.

L'Institut des Sciences Juridiques de l'Académie Polonaise des Sciences a publié un vaste ouvrage sur la Diète de la République Populaire de Pologne, et qui constitue en quelque sorte le premier volume d'une série consacrée à l'histoire du parlement en Pologne populaire (les deux volumes englobant l'histoire du parlement dans les années 1944 - 1952 sont en préparation). C'est là une entreprise à la fois extrêmement ambitieuse et importante, car la Diète est l'organe suprême du pouvoir d'État et son histoire est celle où converge toute l'histoire du régime populaire de notre État.

Déjà le premier volume publié, qui donne l'image actuelle du parlement polonais, est une oeuvre de caractère fondamental. C'est, dans la littérature scientifique polonaise, la première monographie de la Diète qui soit aussi universelle et détaillée, et qui embrasse le problème dans son ensemble, tout en restant critique et comportant un grand nombre de remarques *de lege ferenda*.

C'est l'ouvrage de cinq auteurs, éminents spécialistes du droit constitutionnel, et dont chacun a rédigé une partie. Il convient de souligner la bonne collaboration des auteurs qui ont réussi à éviter des répétitions inutiles. Il faut mentionner aussi l'annexe très précieuse rédigée par M.M. Wejroch. Elle contient de riches données, en général difficilement accessibles, car dispersées dans divers imprimés, sur l'activité et l'organisation de la Diète. Une telle annexe est une collection de documents très utiles (p. ex. le règlement de la Diète) et d'informations sur les membres (les organes de la Diète, etc.), ainsi que de données statistiques.

L'ouvrage commence par le chapitre de M.A. Burda: « Le développement et le rôle politique et constitutionnel de l'organe représentatif suprême dans l'État socialiste ». On y trouve un aperçu historique du parlementarisme polonais, notamment à l'époque plus récente, brossé sur un vaste fond comparé. Les remarques critiques sur le parlementarisme polonais de l'entre-deux-guerres, et aussi la brève caractéristique des étapes de développement du parlement en Pologne populaire jusqu'à l'adoption de la Constitution de 1952, sont particulièrement intéressantes.

M.W. Zakrzewski est l'auteur de deux chapitres: (II) « La Diète de la République Populaire de Pologne en tant qu'organe représentatif suprême du pouvoir d'État », et (VI) « L'activité et les fonctions de la Diète ». Le premier chapitre est, le plus théorique et le plus fondamental de tout le recueil, car il définit la position de la Diète dans le système représentatif ou, autrement dit, dans le système politique de la République Populaire de Pologne. Le deuxième de ces chapitres est une sorte d'illustration des thèses de la partie précédente, car il donne une image de l'activité pratique de la Diète dans le domaine de la législation et du contrôle. Ces deux

chapitres suscitent l'admiration pour l'érudition et le profond savoir de leur auteur, ils donnent une grande quantité d'informations, de précieuses idées théoriques, une riche matière à réflexion. Même si l'on n'est pas toujours d'accord avec les thèses ou les hypothèses de W. Zakrzewski, elles n'en constituent pas moins incontestablement une précieuse contribution à la discussion scientifique sur les sujets tels que le mandat représentatif, les aspects sociologiques et juridiques du principe de la souveraineté du peuple, et sur bien d'autres.

Les réflexions de W. Zakrzewski sur la Diète constituent, dans leur partie la plus essentielle, un développement conséquent des principes fondamentaux des idées marxistes-léninistes sur l'État socialiste et son mécanisme. Zakrzewski accentue avec force le rôle des principes tels que la souveraineté du peuple travailleur, la responsabilité des députés devant les électeurs, la position prééminente de la Diète par rapport aux organes administratifs. C'est à ces principes fondamentaux qu'il subordonne toute son argumentation et ses conclusions. Les développements que l'on trouve dans le chapitre VI consacré à l'activité et aux fonctions de la Diète, reflètent également ce point de vue; les principes précités servent ici de critères d'appréciation de l'activité de la Diète.

Deux chapitres ont pour auteur M.W. Skrzydło: « Le système électoral à la Diète » et « Le rôle dirigeant du Parti Ouvrier Unifié Polonais par rapport à la Diète ». Le chapitre sur le système électoral donne au lecteur un aperçu clair et complet aussi bien des principes du droit électoral que de la pratique politique liée au processus électoral. L'auteur y aborde aussi la question politique extrêmement importante concernant la présentation des candidats.

Le chapitre traitant du rôle dirigeant du Parti Ouvrier Unifié Polonais par rapport à la Diète a un caractère fondamental. Le principe qui entre ici en jeu est clair: le Parti doit diriger les travaux de la Diète, et non pas la remplacer dans ses fonctions. W. Skrzydło montre de façon très convaincante combien l'observation de ce principe est importante pour le développement de la démocratie socialiste. « Grâce aux travaux de la Diète et de ses organes — écrit l'auteur — le Parti Ouvrier Unifié Polonais gagne un facteur additionnel important, garantissant une activité déterminée de l'appareil de l'État, conforme à la loi et aux normes juridiques et orientés sur la réalisation des lois, c'est-à-dire de la politique du Parti » (p. 202). W. Skrzydło attire à juste titre l'attention sur le fait que chaque fois que dans notre histoire le rôle de la Diète était affaibli, le rôle dirigeant du Parti en souffrait aussi.

M.A. Gwiżdż s'est concentré sur les problèmes de l'organisation et des principes du fonctionnement de la Diète, et c'est le chapitre le plus réussi. La réflexion théorique y est habilement liée à une information détaillée, la subtilité de l'analyse juridique s'unit heureusement à la clarté et à la simplicité de l'interprétation. L'auteur a su nous convaincre que les problèmes dont il s'occupe, malgré les apparences formalistes, ont une influence considérable sur l'activité fondamentale de la Diète, sur son rôle et sa place dans le système des organes publics. Une remarquable analyse comparée attire, elle aussi, l'attention.

En somme, on peut dire que l'ouvrage n'est pas un monument commémoratif; c'est une dissertation scientifique solide et minutieuse, comportant un bagage théorique important. C'est une récapitulation d'une étape des recherches polonaises sur la Diète de la République Populaire de Pologne, mais qui ne clôture nullement ces recherches, bien au contraire, elle ouvre de nouvelles perspectives de la recherche scientifique et de nouveaux domaines pour la théorie du droit constitutionnel. Bien que limité par son thème aux problèmes du parlementarisme polonais, il a sans nul doute une signification plus vaste, pour les recherches sur le parlementarisme de

tous les pays socialistes. Voilà pourquoi il peut intéresser des spécialistes étrangers. Il serait utile que cette précieuse monographie paraisse en langue étrangère.

Marek Sobolewski